

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

<b>Date de convocation et d'affichage :</b>	
31/03/2026	
<b>Nombre de conseillers :</b>	
<b>En exercice :</b>	7
<b>Présents :</b>	7
<b>Pouvoirs :</b>	
<b>Votants :</b>	7

L'an deux mil vingt-six,  
Le neuf avril à dix-neuf heures trente,  
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Le Chalange, en séance ordinaire, sous la présidence de M. RILLET Rémy, Maire.

Étaient présents : KARLSEN Isabelle, AUCLAIR Catherine, JUAN Martine, CATTEAU Jean-Marie, LEBAS Patrice, CHRISTIAN Sylvain.

Absents excusés :

Pouvoirs :

Mme KARLSEN Isabelle a été élue secrétaire de séance.

**DÉCISION 20260409-17**

**Objet : Liste de proposition des personnes appelées à siéger à la CCID.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il convient de renouveler la commission communale des impôts directs (CCID) conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts. Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes inférieures à 2 000 habitants.

La désignation des commissaires est effectuée par le Directeur Départementale des Finances Publiques sur la proposition du Conseil Municipal de 24 personnes.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée a proposé la liste ci-dessous :**

Mme AUCLAIR Catherine	Mme CHRISTIAN Raymonde
M. LEBAS Patrice	Mme MOROCH Pierrette
M. RENAULT Yannick	Mme JEAN Claudianne
M. CHRISTIAN Sylvain	Mme GODET Stéphanie
M. LE GUILLOU Régis	M. BOURGOIN Jacky
Mme RILLET Marie-Pierre	Mme KARLSEN Isabelle
Mme LEBAS Praxede	Mme KAUFMANT Françoise
Mme RENAULT Renée	M. BOURGOIN Thierry
Mme CHESNAY Natacha	M. GODET Vincent
Mme DENOS Cécile	Mme JUAN Martine
M. DANOT Franck	M. LECHENE Quentin
M. CATTEAU Jean-Marie	M. KARLSEN Cédric

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Rémy RILLET



Accusé de réception en préfecture  
061-216100826-20260409-20260409-17-DE  
Date de réception préfecture : 16/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.